

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Organisation

L'épreuve peut être modifiée si le comité d'organisation le juge nécessaire (météo, etc....). Le comité d'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur. L'inscription au Trail de l'Angelus engage la responsabilité civile du concurrent qui doit contracter une assurance personnelle.

Article 2 : déroulement de l'épreuve

Epreuve individuelle ou par relais. Pas de chronométrage temps donné à l'arrivée à titre indicatif. Pas de remise de récompense.

Article 3 : Certificats médicaux / Licences

Chaque participant devra présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de l'épreuve ou être titulaire d'une des licences ci-dessous :

O LICENCE FFA

(Fournir une copie de la licence que les organisateurs conserveront)

O LICENCE : FCD,FFSA,FFH,FSPN, ASPTT, FSCF.FSGT ou UFOLEP faisant apparaître la non contre-indication à la course à pied en compétition

(fournir une copie de la licence que les organisateurs conserveront)

O NON LICENCIÉ: fournir la copie d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins d'un an.

ATTENTION !!! Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présentation du certificat médical y compris les licences des autres fédérations sportives (Triathlon, football rugby cyclisme natation montagne, etc)

Article 4 : Matériels

Matériel autorisé : bâtons.

Matériel obligatoire : porte bidon ou « Camelback », barres de céréales.

Article 5 : Contrôle des passages.

Plusieurs points de contrôle seront dispersés sur le parcours.

Article 5 : Abandon.

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation, et de

remettre son dossard et la puce qui lui auront été confiés au départ.

Article 6 : Inscriptions.

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement et ce pour quelque motif que ce soit.

Article 7 : Sécurité.

A chaque intersection et ou croisement de route, rester vigilant et se conformer au code de la route. Une personne de l'organisation sera présente pour avertir les véhicules sur les routes principales.

Article 8 : Catégorie.

Ouvert à partir des juniors (04-05) pour le 19 km, espoirs (2003 et avant). La randonnée est ouverte à tous. Tout mineur inscrit sur la randonnée devra être accompagné.

Article 9 : Accidents/vols

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles durant la durée de l'épreuve.

Article 10: Force Majeure

En cas de force majeure l'organisateur pourra mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect des consignes entrainera de fait, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 11: Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. En cas d'annulation le participant aura son inscription automatiquement reportée à l'année suivante. Possibilité de remboursement partiel de votre inscription à hauteur de 90% du montant engagé Les modalités de remboursement seront définies ultérieurement.

Tout engagement implique la connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses

ANGELUS TRAIL DU 20/05/2023
BULLETIN D'INSCRIPTION

NOMBRE TOTAL D'INSCRITS LIMITE À 499 PERS MAXI

Cochez la case :

80km 49km 19m randonnée 19km
RELAIS par 3

Pour le relais accrocher ou envoyer les 3 bulletins ensemble.

NOM

.....

PRÉNOM

.....

DATE DE

NAISSANCE:.....F/H :.....

CATEGORIE:.....

ADRESSE:.....

E-MAIL :.....

CLUB:.....

N° DE

LICENCE:.....

Fait à,

le.....Signature :

**Autorisation obligatoire pour les mineurs
(RANDONNEE) :**

Jesoussigné(e) père, mère, de
..... autorise mon enfant à participer à la
**randonnée. Le mineur sera impérativement être
accompagné d'un adulte.**

Fait à,

le.....Signature :

Renseignements : angelustrail@gmail.com

Protection de la vie privée et droit à l'image : les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin d'inscription seront exploitées au moyen de fichiers informatiques dont les données leur seront accessibles et modifiables. Les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donneront lieu à diffusion. Les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître, devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve.

Les participants autorisent, au moyen de la présente inscription et à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

80 km 2200 D+ : départ 7h de Rocamadour

35€

49 km 1500 D+ : départ 11h de Labastide Murat

25€

19 km 400 D+ Course et Rando : départ 15h de VERS

15€

**RELAIS 80km : 31km+29km+19km : départ 7h de
Rocamadour/Labastide/Vers**

70€ par équipe

Possibilité de départ en bus pour Rocamadour à 5h du matin du
parking de l'archipel de Cahors

12€

Possibilité de départ en bus pour Labastide à 9h30 du matin du
parking de l'archipel de Cahors

10€

Possibilité de départ en bus pour VERS à 14h du parking de
l'archipel de Cahors

8€

REPAS : 20 €

Rillettes, agneau du Quercy, cabecou, tarte aux noix, vin et café compris.
Réservation fortement conseillée

INSCRIPTIONS :

- SUR INTERNET :

www.angelustrail.wixsite.com/angelustrail

- **le jour de la course pour le 19km (majorations tarif 5€)**

RETRAIT DES DOSSARDS :

- **LE 19/05/2023 DE 14H À 18H LIEU A PRECISER**

- **LE JOUR DE LA COURSE 30 MIN AVANT LE DEPART**

**Ravitaillement tous les 13km environ, Soupe à l'arrivée.
Course en semi autonomie**